



ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION

ENTRE

LA DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

ET

L'OFFICE DES CHANGES

Entre les soussignés :

La Direction Générale des Impôts, représentée par **M. Omar FARAJ**,
en qualité de Directeur Général ;
Ci-après dénommée « DGI » ;

D'une part,

et

L'Office des Changes, représenté par **M. Hassan BOULAKNADAL**, en
qualité de Directeur ;
Ci-après dénommé « OC » ;

D'autre part,

Ci-après appelés conjointement « **les parties** ».

ke
gl

